



JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Le 17 mai est une date symbolique, parce que l'homosexualité a été retirée de la liste des maladies mentales de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 17 mai 1990. C'est donc l'occasion idéale pour aborder à l'école les sujets de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle.

Dans l'envoi de cette semaine se trouvent une affiche, un dépliant et un guide, préparés par la Fondation Émergence, qui vous aideront à organiser des activités clés en main, à trouver des ressources et des explications sur l'importance de votre participation et vous appuieront dans votre souci de créer un climat inclusif dans votre établissement. N'hésitez pas à les consulter !

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES PRÉCARITÉ D'EMPLOI

— FGJ

Dans l'envoi hebdomadaire se trouvent quelques exemplaires de la Fiche syndicale mise à jour pour les enseignantes et enseignants en précarité d'emploi à la FGJ. [Consultez-la](#) si le sujet vous concerne.

POUR L'ÉCOLE QU'ON VEUT !

Mercredi dernier, l'Alliance a participé à la marche de la Coalition montréalaise du 1^{er} mai pour souligner la Fête internationale des travailleuses et travailleurs sous le thème *Pour le Québec qu'on veut*. Cette thématique rassembleuse a permis de mettre en lumière toutes les luttes menées actuellement sur différents fronts pour un Québec plus juste, plus solidaire et plus vert. Lors de cette marche, nous avons profité de l'occasion pour réclamer du gouvernement le Québec que nous voulons, c'est-à-dire une société où tout le monde peut vivre dignement, dans laquelle les personnes les plus vulnérables ne sont pas laissées à elles-mêmes et où l'on se préoccupe de l'avenir des enfants. Parce que malgré les progrès et l'essor économique, ce n'est pas vrai que la société est juste et équitable pour tous.

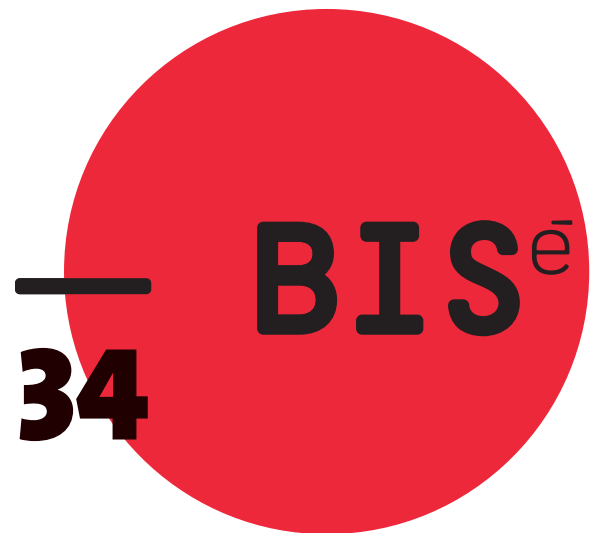
PLUS ÇA CHANGE...

En 1996, le rapport des États généraux de l'éducation estimait que le système d'éducation recommençait à devenir élitiste. « Que s'est-il passé depuis ce constat alarmant? La tendance s'est aggravée », commente Paul Journet, dans un éditorial publié dans *La Presse* le 28 avril dernier.

En effet, selon Pierre Canisius Kamanzi, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, les élèves issus des écoles secondaires publiques ordinaires ne sont que 15% à fréquenter les universités du Québec¹, contre 51% de ceux des écoles publiques de type enrichi et 60% des élèves des écoles privées. Ces chiffres sont certainement alarmants!

Là où les propos de M. Journet surprennent, c'est lorsqu'il affirme que la ségrégation et l'égalité des chances sont des enjeux si complexes qu'il est justifié de prendre le temps de bien faire les choses et de reporter les débats à la prochaine campagne électorale... De mon côté, je suis plutôt d'avis que les enjeux sont justement si cruciaux qu'ils doivent être abordés dès MAINTENANT!

On le sait, les commissions scolaires offrent toutes sortes de programmes sélectifs pour faire concurrence aux écoles privées. Sélectifs par les résultats scolaires demandés, mais également par les frais supplémentaires exigés des parents. En faisant cela, les commissions scolaires encouragent le système à deux et à trois vitesses et contribuent aux inégalités sociales et scolaires.



Comme l'Alliance le décrit notamment dans son avis² déposé lors de la consultation sur la révision de l'offre de services au secondaire, « la CSDM fait implicitement la démonstration qu'elle s'est elle-même inscrite dans une approche marchande conforme à une conception instrumentale et individualiste de l'instruction ». Même le Conseil supérieur de l'éducation affirmait, en 2016, que l'écart se creuse entre les différents milieux³ et que l'école québécoise est la plus inégalitaire au pays.

... PLUS C'EST PAREIL !

Qui paie le prix de ces inégalités? Encore une fois, ce sont les élèves les plus vulnérables, dont ceux provenant de milieux défavorisés. Ceux-là mêmes qui subissent actuellement des coupes dans le financement de services complémentaires et de mesures d'aide alimentaire.

Ça fait des années que l'Alliance dénonce activement la ségrégation dans les écoles, le manque de services et le sous-financement de l'école publique, ce qui nuit directement au principe d'égalité des chances, principe directeur lors de la création des commissions scolaires à la suite du Rapport Parent au début des années 60. Des mouvements de citoyens se joignent de plus en plus à nous pour dénoncer ces constats. Je pense notamment aux profs et aux parents des écoles du Petit-Chapiteau, Madeleine-de-Verchères et Saint-Anselme qui se sont mobilisés et ont décrit leur situation spécifique au Conseil des commissaires du mois d'avril.

Suite de l'éditorial en page 3.

RÉCRÉATIONS DE 20 MINUTES EN AVANT-MIDI ET EN APRÈS-MIDI

Le 20 février 2019, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, déposait un projet de règlement modifiant le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (RP). Le projet vise à modifier le deuxième alinéa de l'article 17, en remplaçant : « d'une période de détente le matin et l'après-midi » par « de périodes de détente d'un minimum de 20 minutes, soit l'une le matin et l'autre l'après-midi » pour les élèves du niveau primaire.

Il est à noter que le gouvernement en est encore à l'étape des consultations et que le RP n'a pas encore été modifié.

Malgré tout, la CSDM a informé l'Alliance de sa volonté d'aller de l'avant dès maintenant pour modifier les horaires des écoles en vue de la rentrée 2019-2020 sans attendre la décision finale du gouvernement sur les périodes de détente.

En ce sens, vous êtes plusieurs à nous avoir questionnés sur l'intention de votre direction de consulter le CPEPE sur l'horaire de l'école en vue de la prochaine rentrée. Il semble qu'on vous soumette trois options :

- **Option 1** : conserver l'heure de début de la journée et ajouter 10 minutes en fin de journée;
- **Option 2** : ajouter 5 minutes avant le début de la journée et 5 minutes en fin de journée;
- **Option 3** : ajouter 3 minutes avant le début de la journée et 7 minutes en fin de journée.

La Commission scolaire est parfaitement au courant que le RP n'a pas été modifié et que, par conséquent, elle ne peut ajouter des minutes supplémentaires aux périodes de détente à l'horaire. C'est pourquoi elle contourne le problème en passant par la modification des débuts et fins des journées de classe. Ainsi, si le ministre va de l'avant avec ses deux périodes de détente de 20 minutes sans tenir compte de nos mises en garde, la CSDM aura déjà procédé à la modification des horaires. Il ne lui restera qu'à y insérer les deux périodes de détente de 20 minutes, non sans respecter ce qui est prévu à la *Loi sur l'instruction publique* et à l'*Entente nationale*.

Toutefois, si le ministre écoute les profs et modifie son approche, vous aurez probablement modifié l'horaire de l'école pour rien.

QUOI FAIRE ?

A. Périodes de détente

D'abord, la *Convention collective locale* (CCL) prévoit à l'article 4-2.00 C 4 que, « en conformité avec les dispositions de la LIP, la direction élabore, avec la participation des enseignantes et enseignants, les propositions qu'elle devra soumettre pour approbation ou adoption, selon le cas, au Conseil d'établissement (CE) sur les modalités d'application du régime pédagogique ».

Il faut donc comprendre que si les profs et la direction n'arrivent pas à s'entendre en CPEPE sur une proposition en lien avec les deux récréations de 20 minutes à soumettre au CE, le statu quo s'appliquera.

Étant donné les impacts des deux périodes de détente de 20 minutes sur la tâche enseignante, en particulier la tâche éducative et le temps

de nature personnelle (TNP), ainsi que sur l'horaire de travail, la FAE fait des représentations auprès du ministre Roberge afin qu'il retire sa proposition d'imposer un temps minimum pour ces périodes. Il faut laisser le soin à chaque équipe-école de déterminer la durée appropriée des périodes de détente en fonction de sa réalité.

En conséquence, comme nous l'écrivions dans le *BIS* numéro 30, paru le 8 avril, l'Alliance vous recommande le statu quo sur les périodes de détente en attendant que le RP soit dûment modifié. Peut-être le gouvernement écouterait-il les profs et accepterait-il d'amender son projet à l'avantage d'une prise en compte de la réalité de chacun des milieux.

B. Horaire 2019-2020 de votre école

Par le biais du CPEPE, la direction de l'école a l'obligation de consulter les enseignantes et enseignants avant de prendre des décisions relatives aux activités éducatives et à la vie pédagogique et disciplinaire de l'école, notamment sur la gestion des horaires des élèves, des écoles ou des centres (CCL, 4-3.03 B 2).

Il importera donc de faire à la direction les recommandations sur l'horaire de l'école convenues entre les enseignantes et les enseignants en assemblée syndicale. À vous de voir ce qui correspond à vos intérêts de même qu'à ceux de vos élèves. Ça pourrait par exemple être simplement le statu quo.

Si, une fois que les profs lui auront soumis leurs recommandations, la direction décide de ne pas donner leur suite, elle est tenue de donner au CPEPE les raisons pertinentes qui motivent ses positions avant de mettre sa décision en application sauf dans les cas imprévus. Ensuite, ces motifs sont confirmés par écrit dans un délai de quinze (15) jours ouvrables (CCL, 4-1.06).

Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec le membre du Conseil d'administration responsable de votre établissement.

●
Pascale Besner, vice-présidente
Martin Bibeau, vice-président
Roberto D'Amico, conseiller

RAPPEL — ÉDUCATION DES ADULTES VÉRIFICATION DES LISTES



Vous avez jusqu'à 16 h le vendredi 17 mai 2019 pour faire parvenir à l'Alliance, par télécopieur au 514 384-5756, votre feuille de contestation dans le cadre de l'opération de vérification des listes de priorité d'emploi, de rappel et d'élargissement de champs. N'oubliez pas d'y joindre les pièces justificatives. Il est à noter que vous pouvez consulter les listes préliminaires sur SAI ou au babillard de votre centre. Pour plus de détails, consultez le *BIS* numéro 32 du 23 avril 2019.

●
Chantal Forcier, conseillère

SESSION D'INFORMATION SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

— TOUS LES SECTEURS

Les enseignantes et enseignants en précarité d'emploi de tous les secteurs (FGJ, EDA, FP ainsi que ceux de l'École Peter Hall) sont invités à participer à une session d'information sur l'assurance-emploi. Cette session aura lieu le lundi 27 mai à 9 h 30, au secrétariat de l'Alliance (8225, boulevard Saint-Laurent, au nord de Jarry — station de métro Jarry).

Elle sera également offerte en reprise à 17 h, à l'église de la paroisse Notre-Dame-des-Hongrois, sise au 90, rue Guizot Ouest (même itinéraire, une rue au nord de Jarry et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent).

Vous pouvez aussi consulter le guide *Assurance-emploi* dans la section des Fiches syndicales du site de l'Alliance.

● Line Lamontagne, vice-présidente
Élise Longpré, conseillère

POUR L'ÉCOLE QU'ON VEUT ! (SUITE)

Lors du discours du budget au mois de mars — qui comprenait un surplus, rappelons-le — le gouvernement caquiste a annoncé un investissement important dans les budgets en éducation. Comment se fait-il que les établissements voient leur budget amputé? Est-ce normal de couper des services de base — comme manger — ou des services linguistiques dans des écoles allophones, plus particulièrement? Surtout après avoir entendu maintes fois le premier ministre déclarer haut et fort en campagne électorale qu'il ferait de l'éducation sa priorité et, plus récemment, qu'il n'y aurait aucune perte de services... Le cauchemar vécu durant la crise d'austérité se poursuit dans certaines de nos écoles.

Dans un contexte de finances publiques saines, où on nage dans les surplus, on se demande comment on peut laisser patauger des enfants au ventre vide. Qu'est-ce que le gouvernement entend par «égalité des chances pour tous»? Ne devrait-il pas plutôt concentrer ses stratégies pour développer le plein potentiel des élèves HDAA et avec des besoins particuliers à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes, en leur offrant les services adéquats, plutôt que de s'entêter à ouvrir des maternelles quatre ans sur tout le territoire du Québec? Pourquoi ne pas s'attaquer d'abord aux maternelles 4 ans en milieux défavorisés?

ÇA NE PEUT PAS TARDER

Les situations sont trop profondément injustes. Considérant tout ça, est-ce qu'on peut vraiment se payer le luxe d'attendre une prochaine campagne électorale?

Non, nous devons agir au plus vite, pour obtenir les ressources humaines et financières nécessaires en éducation, certes lors de la période de négociation, mais aussi en continuant à dénoncer au quotidien les aberrations subies, pour redéfinir l'école qu'on veut, pour le Québec qu'on veut.

● Catherine Renaud, présidente

1. LAPLANTE, Benoît et autres. *L'accès à l'enseignement postsecondaire au Québec : le rôle de la segmentation scolaire dans la reproduction des inégalités*, décembre 2018.
2. Alliance des professeures et professeurs de Montréal. *Consultation sur la révision de l'offre de services au secondaire*, avis, 7 février 2019.
3. BAZZO, Marie-France et autres. *L'école que nous voulons*, Le Devoir, 3 février 2018 [en ligne : <https://www.ledevoir.com/opinion/libreopinion/519276/l-ecole-que-nous-voulons>].

RÉVISION ET ADOPTION DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Comme chaque fin d'année scolaire, votre plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être révisé, que ce soit par un comité local ou par l'ensemble du personnel. Par la suite, il doit être présenté à l'équipe-école pour être entériné, avant d'être adopté au Conseil d'établissement.

Bien conçu, cet outil sert à sensibiliser et responsabiliser les élèves. Il a également pour but d'amener une diminution du nombre de problématiques en lien avec l'intimidation et la violence.

Si la direction n'a pas consulté l'équipe-école avant l'adoption du plan au Conseil d'établissement, communiquez avec le membre du CA responsable du dossier de la santé et sécurité au travail. Dans ce cas, il faudra aussi aviser le Conseil d'établissement que la procédure n'a pas été respectée et qu'il n'y a carrément pas eu de révision!

● Line Lamontagne, vice-présidente

FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS



▲ La manifestation du 1^{er} mai pour souligner la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs s'est tenue mercredi dernier dans les rues de Parc-Extension et de Mont-Royal. Les militantes et militants se sont permis de traverser la «clôture de la honte» installée par la ville de Mont-Royal pour les séparer de Parc-Extension. Cette 47^e édition montréalaise a été organisée par la Coalition du 1^{er} mai en collaboration avec le Conseil intersyndical du Montréal métropolitain, dont l'Alliance est un membre fondateur.



▲ Des membres de l'Alliance étaient du nombre, notamment Catherine Renaud, présidente de l'Alliance, et Alain Marois, vice-président de la FAE, ainsi qu'une douzaine d'autres militantes et militants. Photos Yves Parenteau



Le BIS est publié chaque semaine par le Service des communications
Coordination : Annie Favreau • Éditique : Marie-France Beaucher • Impression : Réjean Allie
8225, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756

100 ans
1919-2019

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTREAL —

